

Musées de la Citadelle - Projet de CD Rom interactif au Musée Comtois - Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Pour la 8^{ème} année consécutive, les musées de la Citadelle de Besançon accueillent un groupe d'étudiants de la licence professionnelle METI (Métier des Expositions et Techniques d'Information).

Il s'agit pour l'année 2009/2010 de concevoir et réaliser des supports de médiation multimédia pour le Musée Comtois.

Pour l'année 2010, la réalisation d'un CD Rom interactif fonctionnant sur une borne vidéo tactile a pour objectif de valoriser les collections d'une salle d'exposition permanente sur les croyances populaires franc-comtoises.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre de la valorisation des bases photographiques numériques des musées constituées depuis plusieurs années grâce aux subventions de l'Etat (DRAC) et de la Région de Franche-Comté (projet numérisation des collections publiques de France).

Les dépenses relatives à cette opération sont évaluées à 6 000 € TTC ; elles seront imputées au chapitre 011.322.6042.54000 du budget principal.

Le budget prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

- Ville de Besançon : 4 000 €
- DRAC : 2 000 €.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce projet
- autoriser M. le Maire à solliciter une subvention de 2 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la Ville de Besançon s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

«**Mme Corinne TISSIER** : Juste une remarque puisqu'on parle de la Citadelle, j'ai vu qu'on avait créé un abonnement pour les familles à 20 € pour six mois mais que cet abonnement est très peu connu. Aussi j'en ai parlé en réunion du Conseil d'Administration de la SEM pour demander que dans BVV en mars, on fasse la promotion de ce titre.

M. LE MAIRE : C'est vrai qu'on devrait le valoriser un peu plus.

Mme Corinne TISSIER : Même si cela coûtera une certaine somme, je pense que beaucoup plus de gens viendraient s'ils avaient connaissance de ce tarif.

M. LE MAIRE : Tu as raison. L'Adjoint président a pris note».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 2009.